FICHE DE PRÉ-POSITION – Révision du règlement (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat

Je suis député européen finlandais, élu en 2024 et membre du groupe La Gauche (GUE/NGL). Originaire de Porvoo, longtemps élu local à Vantaa, pôle urbain et industriel du sud de la Finlande, j'ai été président des Jeunes de gauche, conseiller ministériel, député à l'Eduskunta puis ministre de l'Éducation. Je siège au sein de la commission ITRE, compétente au fond sur ce dossier. Ma conviction est que la transition écologique ne doit se faire ni contre les travailleurs, ni contre les ménages ordinaires.

La Commission a annoncé la révision du règlement dans son Plan d'action pour une énergie abordable (début 2025), puis lancé sa consultation en décembre 2025. Sa proposition est attendue avant la fin de l'année. L'enjeu est d'adapter la gouvernance des **PNEC** (plans nationaux énergie-climat) à l'objectif de **-90 % d'émissions nettes en 2040** et à la neutralité de 2050, alors que l'énergie est redevenue une question de sécurité, de souveraineté et de pouvoir d'achat.

Trois chiffres guident ma position. D'abord, l'UE atteint **26,2 %** d'énergies renouvelables en 2025 (donnée provisoire Eurostat), pour un objectif de **42,5 % en 2030** fixé par la directive RED III, qui a relevé les 32 % de 2018. La Finlande, à **52,1 % en 2024**, prouve que c'est possible, mais l'Union n'y parviendra pas sans engagements contraignants pour tous. Ensuite, l'UE importe **57 %** de son énergie (2024), dont **96,6 % de son pétrole** et **85 % de son gaz**, pour **375,9 Md€** d'importations énergétiques. Enfin, **9,2 % des Européens, soit plus de 41 millions de personnes**, ne peuvent pas chauffer correctement leur logement : **2,7 % en Finlande, mais environ 19 % en Grèce et en Bulgarie**.

La révision s'impose parce que le règlement actuel repose sur des recommandations que les États peuvent ignorer sans conséquence, sur un simple « aperçu » des investissements (art. 7), sur un objectif de lutte contre la précarité énergétique facultatif (art. 3 §3) et sur un mécanisme de financement purement volontaire (art. 33).

Trois lignes de fracture structurent le dossier. La première concerne l'architecture des objectifs : le Danemark et les pays nordiques défendent des objectifs européens contraignants, quand la Pologne et plusieurs pays d'Europe centrale poussent une coalition « souveraineté et flexibilité » en faveur de simples contributions nationales. La deuxième concerne le nucléaire, que la France veut faire reconnaître comme décarboné au nom de l'article 194 TFUE, qui garantit à chaque État le choix de son mix. La troisième oppose simplification et ambition : les « omnibus » et le lobbying industriel font craindre un **« backsliding »**, que dénoncent Climate Action Network Europe et les ONG climatiques.

Avec mes deux collègues du groupe The Left, nous avons arrêté une **ligne commune : des normes contraignantes**. Je défends donc le maintien d'objectifs européens contraignants pour les renouvelables et l'efficacité énergétique, déclinés en objectifs nationaux contraignants selon une formule commune, ainsi que la préservation du principe de non-régression (art. 14), y compris en temps de crise. Seule une flexibilité temporaire, assortie d'un plan de rattrapage, est acceptable : un meilleur reporting ne remplace pas des trajectoires contraignantes. Je soutiens aussi un objectif d'électrification contraignant de **46 % en 2040**, contre 23 % aujourd'hui.

Pour que ces objectifs soient tenus, les PNEC doivent devenir de véritables plans d'investissement chiffrés, approuvés par la Commission selon des critères publics et objectifs.

Les États qui dévient devraient présenter un plan correctif sous un an et s'exposer à des sanctions financières, tandis que le mécanisme européen de financement des renouvelables deviendrait obligatoire pour les États en retard, au nom du principe pollueur-payeur.

Cette ambition n'a de sens que si elle est juste. Je demande donc un objectif chiffré de réduction de la précarité énergétique dans tous les PNEC, un mécanisme de solidarité carbone et un indicateur européen des prix de l'énergie qui distingue les catégories de consommateurs, mais sans plafonnement généralisé des prix. Je veux aussi préserver des enveloppes dédiées au climat et à la transition juste, sans les diluer dans des fonds de cohésion fusionnés, et organiser un dialogue multi-niveaux réel avec les syndicats, les collectivités et les ONG.

Sur le plan fiscal, je plaide pour une taxation européenne des surprofits énergétiques, préparée par un groupe de travail interinstitutionnel. La contribution de solidarité de 2022-2023 a rapporté environ **26 Md€** : l'outil existe et peut être pérennisé. Je soutiens fiscalité ciblée des grands pollueurs qui viendrait remplacer l'actuel SEQE, bien trop inefficace, ainsi qu'un calendrier commun de sortie des subventions aux fossiles.

Sur le nucléaire, mon pays compte cette énergie dans son mix et je mesure ce que le sujet a de sensible. Je défends néanmoins la ligne de mon groupe : les PNEC ne doivent pas comptabiliser le nucléaire comme contribution à la décarbonation, au risque de détourner efforts et financements des renouvelables, de la sobriété et de l'efficacité. J'émets aussi de fortes réserves sur le captage-stockage du carbone et je m'oppose à ce que le Fonds pour une transition juste finance de nouvelles centrales.

Je me rapproche en priorité des groupes S&D et Verts/ALE, avec lesquels je partage les objectifs contraignants, la lutte contre la précarité énergétique et la taxation des surprofits, ainsi que des États nordiques au Conseil. Je vais également à la rencontre de CAN Europe, de GreenPeace et d'États européens en difficulté sur le sujet des énergies.

Mes lignes rouges sont celles de mon groupe. Je refuse le remplacement des objectifs européens contraignants par de simples contributions nationales ; tout recul de l'ambition au nom de la simplification ou de la crise, la non-régression prévue à l'article 14 du règlement 2018/1999 devant être préservée ; toute aide publique aux énergies fossiles ; et la dilution des objectifs renouvelables dans un objectif unique d'« énergie propre ».

À la publication de la proposition, le 30 octobre, je vérifierai qu'elle contient des objectifs contraignants, des PNEC-plans d'investissement, des sanctions et une vraie dimension sociale. Je déposerai ensuite des amendements en ITRE avec mes partenaires, en vue du position paper du 10 novembre.

Sources : Eurostat (renouvelables 2024-2025 ; Energy in Europe 2026 ; EU-SILC 2024) ; Commission européenne (rapport final sur le règlement (UE) 2022/1854).

Jussi Saramo (The Left)

